

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le trente novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 17 novembre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 31 présents à la séance.

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Thierno-B NDIAYE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Pascale FLAMANT donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Christophe CHABOUD donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Muriel COHEN donne procuration à M. Olivier HUBERT

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Thierno-B NDIAYE a été désigné(e) secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54. GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TEL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

14 DEC. 2023

1/3

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20231130-2023-074-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 30 novembre 2023

DÉLIBÉRATION : Cession au Département des Hauts-de-Seine de biens pour la réalisation de l'opération d'aménagement de la route départementale 910

N°2023/074

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé de la Ville de Sèvres,

Vu les avis du Domaine du 3 et 26 avril 2023,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 21 novembre 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 22 novembre 2023,

Considérant les échanges intervenus entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine,

Considérant le projet d'aménagement de la route départementale 910 par le Département des Hauts-de-Seine, déclaré d'utilité publique par arrêté du Préfet du 28 août 2020,

Considérant la nécessité pour le Département des Hauts-de-Seine d'acquérir les biens immobiliers situés dans l'emprise de l'opération d'aménagement de la RD 910 sur la commune de Sèvres,

Considérant que ces biens relevant du domaine public peuvent être cédées à l'amiable, sans déclassement préalable, à l'euro symbolique et que le Département des Hauts-de-Seine prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire,

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

Il est approuvé la cession à l'euro symbolique, par la Ville de Sèvres au Département des Hauts-de-Seine, des biens immobiliers situés dans l'emprise de l'opération d'aménagement de la route départementale 910 sur la commune de Sèvres, relevant du domaine public et listés en annexe.

ARTICLE 2.

Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par le Département des Hauts-de Seine.

ARTICLE 3.

La recette sera imputée au budget communal selon la nomenclature budgétaire en vigueur.

ARTICLE 4.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à cette vente.



POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Thierno B. NDIAYE

Accusé de réception en préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Annexe à la délibération n° 2023/074 du 30 novembre 2023

LISTE DES BIENS

Référence cadastrale	Division en volume	Adresse	Surface à céder (m²)
AP 308		Grande Rue	156
AP 549	V6A	Grande Rue	73
AO 392	V6B	Escalier Raymond Gigot	496
AO 419		Grande Rue	
AN 552		Rue Saint-Pierre	26
AO 217		Avenue de l'Europe	17
AO 322		Avenue de l'Europe	65
AC 575		2 Avenue de l'Europe	266
AC 381		Avenue de l'Europe	100
AC 382		3 Parvis Charles de Gaulle	38
AC 285		4 Rue Victor Hugo	173
AC 486	V2B	47 Grande Rue	45
	V2A		56
AC 290		Avenue Camille See	181
AC 291		Avenue Camille See	278
AC 513		18-20 Grande Rue	1125
AE 380		Avenue de la Cristallerie	89